

## STATUT DES AGENCES DE VOYAGES

### DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE AGENCE DE VOYAGES

#### POUR LES A.S.B.L.

#### **L'Association sans but lucratif, ayant comme dénomination :**

Ayant son siège social à : .....

Commune : .....

Rue : ..... N° : .....

Ici représentée par : ..... Qualité : .....

#### **LE(S) SOUSSIGNE(ES) :**

Nom : ..... Nom : .....

Prénoms : ..... Prénoms : .....

Né à : ..... Né à : .....

Nationalité : ..... Nationalité : .....

Domicilié à : ..... Domicilié à : .....

Rue et n° : ..... Rue et n° : .....

Commune : ..... Commune : .....

Agissant en qualité de : ..... Agissant en qualité de : .....

#### **DEMANDE DE L'AUTORISATION DE LA CATEGORIE : A/B/C/ Afin d'exercer l'activité d'agence de voyages au sein de l'A.S.B.L. nommée ci-avant**

Siège principal situé : .....

Rue : ..... N° : .....

Commune : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

#### **PERSONNE(S) CHARGEE(S) DE LA GESTION JOURNALIERE :**

Nom : ..... Nom : .....

Prénoms : ..... Prénoms : .....

Né à : ..... Né à : .....

Nationalité : ..... Nationalité : .....

Fait à ....., le.....

Signature(s),

**BULLETIN D'INFORMATION RELATIF A LA DEMANDE  
D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE AGENCE DE VOYAGES  
POUR LES A.S.B.L.**

L'A.S.B.L. DENOMMEE : .....

LE(S) SOUSSIGNE(ES) :

Nom : .....	Nom : .....
Prénoms : .....	Prénoms : .....
Né à : .....	Né à : .....
Nationalité : .....	Nationalité : .....
Domicilié à : .....	Domicilié à : .....
Rue et n° : .....	Rue et n° : .....
Commune : .....	Commune : .....
Agissant en qualité de : .....	Agissant en qualité de : .....

Demandeur(s) d'une autorisation de la catégorie A, B, ou C

Déclare que l'entreprise :

- vend essentiellement ses voyages ou séjours à forfait par l'intermédiaire d'autres agences de voyages - **oui-non**
- occupe actuellement .....employé(es) aux activités d'agences de voyages
- vend uniquement en qualité d'intermédiaire - **oui-non**
- a affecté à l'organisation de voyages et séjours à forfait au cours de l'année précédant celle de la demande  
.....autocars
- a .....succursales

Fait à ....., le.....

Signature(s),

---

Le présent formulaire accompagné de toutes ses annexes doit être adressé par lettre recommandée à la poste au Service Tourisme de la Commission Communautaire Française - Bd de Waterloo 100-103 à 1000 Bruxelles. Tout changement qui affecte l'un quelconque des éléments de la présente demande et de ses annexes doit être notifié par la même voie dans un délai de 10 jours (calendrier).

---

**Renseignements concernant la demande d'une succursale :**

Succursale située :

Rue : .....N° : .....

Commune : .....

Nom et prénoms de la personne préposée dans la succursale : .....

(Répéter les mêmes informations pour chaque succursale)

## **STATUT DES AGENCES DE VOYAGES**

### **LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE D'AUTORISATION**

#### **D'EXPLOITER UNE AGENCE DE VOYAGES**

##### **POUR LES A.S.B.L.**

1°. Un certificat de bonnes vie et moeurs du modèle destiné à une administration publique, délivré depuis trois mois au plus au nom des administrateurs, ainsi qu'au nom des personnes chargées de la gestion journalière du siège principal.

Lorsque l'intéressé est ressortissant d'un des Etats membres ou associés des Communautés économiques européennes ou d'un des Etats membres du Conseil de l'Europe ayant ratifié la convention européenne d'établissement, le certificat de bonnes vie et moeurs peut être remplacé par tout document émanant d'une autorité compétente dont il résulte que les exigences d'âge et de nationalité prévues par les articles 3 et 4 du présent arrêté et celles d'honorabilité prévues par l'article 6, 2° de la loi du 21 avril 1965, sont satisfaites.

2°. Les annexes au « Moniteur Belge » publiant, dans leur dernier état, les dispositions professionnelles relatives à la société ou à l'association dont la loi prescrit la publicité.

3°. Les certificats ou autres documents susceptibles de faire foi de la compétence professionnelles du demandeur ou des personnes chargées de la gestion journalière du siège principal.

4°. Les documents de nature à prouver la qualité d'organe ou d'employé des personnes exerçant l'activité décrite à l'article 2, §1er (contrat d'emploi ou lien de subordination et mandat de délégation aux pouvoirs de la gestion journalière).

5°. L'avis de la Caisse de dépôts et consignations ou l'expédition de l'acte d'engagement de la caution solidaire attestant de la constitution du cautionnement.

6°. Un bulletin d'information donnant les caractéristiques de l'entreprise, notamment quant au nombre des employés ou des autocars dont il doit être tenu compte pour la détermination du montant du cautionnement.

7°. Un plan d'aménagement des locaux.

8°. Deux photos au moins, l'une montrant la façade de l'immeuble et des bâtiments voisins, l'autre montrant les emplacements réservés à l'exercice des activités décrites à l'article 2.

9°. Le contrat de bail.

10°. Assurance responsabilité civile et professionnelle.

**11°. Assurance contre l'insolvabilité financière** ; et ce conformément à l'article 36 de la loi du 16 février 1994 régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages du Ministère des Affaires économiques. Dès lors, tout organisateur et intermédiaire de voyages doit dorénavant s'assurer contre sa propre insolvabilité.